

**LA CLÉ D'LA BAIE EN HURONIE - ASSOCIATION CULTURELLE FRANCOPHONE**

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2024

## LA CLÉ D'LA BAIE EN HURONIE - ASSOCIATION CULTURELLE FRANCOPHONE

### TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Rapport de l'auditeur indépendant	1
État des résultats	4
État de l'évolution de l'actif net	5
État de la situation financière	6
État des flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de  
La Clé d'la Baie en Huronie - Association culturelle francophone

### Rapport sur l'audit des états financiers

#### *Opinion avec réserve*

Nous avons effectué l'audit des états financiers de La Clé d'la Baie en Huronie - Association culturelle francophone (l'« Association »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

#### *Fondement de l'opinion avec réserve*

L'Association tire des produits d'une entente conclue avec un autre radiodiffuseur (« diffuseur »), selon laquelle le diffuseur convient de payer un total de 763 694 \$ à l'Association pendant une période de 15 ans, à partir de l'exercice terminé le 31 mars 2014. L'Association constate ces produits de façon égale durant la période de l'entente, ce qui constitue une dérogation aux NCOSBL. En vertu des NCOSBL, le moment de la constatation des produits doit se faire lorsque les obligations de rendement sont remplies par l'Association, ce qui est survenu au moment de la signature de l'entente en 2014. Par conséquent, les autres produits de l'exercice devraient être réduits de 45 469 \$ en 2024 et de 41 102 \$ en 2023, les comptes débiteurs devraient faire l'objet d'une hausse de 280 107 \$ le 31 mars 2024 et de 325 576 \$ le 31 mars 2023, et l'actif net devrait augmenter de 280 107 \$ le 31 mars 2024 et de 325 576 \$ le 31 mars 2023.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

#### *Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

**Marcil Lavallée**

**OTTAWA**  
400-1420 place Blair Towers Place  
Ottawa ON K1J 9L8  
T 613 745-8387  
F 613 745-9584

**Marcil-Lavallee.ca**

Comptables professionnels agréés  
Chartered Professional Accountants

 **MOORE**  
Un membre indépendant de  
Moore North America, Inc.  
An independent member  
of Moore North America, Inc.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Association.

#### *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Association à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

### **Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Conformément à la Loi de 2010 sur les organisations sans but lucratif de l'Ontario, nous déclarons qu'à notre avis, ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

*Marcil Lavallée*

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)  
Le 17 juin 2024

# LA CLÉ D'LA BAIE EN HURONIE - ASSOCIATION CULTURELLE FRANCOPHONE

## ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

4

	2024	2023
<b>PRODUITS</b>		
Subventions et contributions		
- Comté de Simcoe	951 529 \$	698 068 \$
- Gouvernement provincial	887 901	855 091
- Gouvernement fédéral	348 333	423 398
- Amortissement des subventions et contributions reportées - immobilisations (note 8)	80 535	87 771
- Subventions salariales	-	14 791
	<b>2 268 298</b>	<b>2 079 119</b>
Garderie, camp et autres inscriptions	1 221 226	942 336
Publicité et projets radiophoniques	110 741	134 439
Prestations de services	76 229	111 096
Ventes de produits	62 218	74 185
Collectes de fonds et dons	42 564	121 172
Autres	1 320	6 194
	<b>3 782 596</b>	<b>3 468 541</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Salaires et avantages sociaux	2 520 369	2 328 304
Produits et matériaux	229 383	213 449
Frais de location	187 401	201 080
Cachets	97 971	68 314
Sous-traitants	96 377	103 015
Assurances	76 498	64 961
Licences et permis	73 093	70 106
Achat de services	53 866	61 996
Frais de déplacement	52 458	39 638
Taxes foncières	26 568	26 008
Publicité et promotion	23 056	40 242
Services publics	18 256	22 161
Télécommunications	17 414	21 124
Commissions	11 880	15 387
Équipement	10 522	30 485
Frais de bureau	5 724	7 147
Entretien et réparations	4 852	4 689
Prix de bingo	-	49 009
Honoraires professionnels et de consultation	46 259	42 151
Intérêts et frais de service	4 035	4 061
Intérêts sur la dette à long terme	76	775
Amortissement des immobilisations	103 588	114 358
Amortissement des actifs incorporels	1 182	1 478
	<b>3 660 828</b>	<b>3 529 938</b>
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES</b>	<b>121 768 \$</b>	<b>(61 397) \$</b>

# LA CLÉ D'LA BAIE EN HURONIE - ASSOCIATION CULTURELLE FRANCOPHONE

## ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

5

	Non affecté	Éventualités	2024 Total	2023 Total
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	307 633 \$	200 000 \$	507 633 \$	569 030 \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	121 768	-	121 768	(61 397)
<b>SOLDE À LA FIN</b>	429 401 \$	200 000 \$	629 401 \$	507 633 \$

# LA CLÉ D'LA BAIE EN HURONIE - ASSOCIATION CULTURELLE FRANCOPHONE

## ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 MARS 2024

6

	2024	2023
<b>ACTIF</b>		
<b>ACTIF À COURT TERME</b>		
Encaisse	573 662 \$	529 718 \$
Dépôt à terme, 4,75 %, échéant en février 2025	200 000	200 000
Débiteurs (note 3)	69 671	81 505
Subventions et contributions à recevoir	67 690	30 642
Stocks	640	685
Frais payés d'avance	19 328	10 253
	<b>930 991</b>	<b>852 803</b>
<b>IMMOBILISATIONS (note 4)</b>	<b>641 038</b>	<b>622 271</b>
<b>ACTIFS INCORPORELS (note 5)</b>	<b>4 728</b>	<b>5 910</b>
	<b>645 766</b>	<b>628 181</b>
	<b>1 576 757 \$</b>	<b>1 480 984 \$</b>

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



administrateur



administrateur



# LA CLÉ D'LA BAIE EN HURONIE - ASSOCIATION CULTURELLE FRANCOPHONE

## ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 MARS 2024

7

	2024	2023
<b>PASSIF</b>		
<b>PASSIF À COURT TERME</b>		
Créditeurs et frais courus (note 6)	140 666 \$	166 867 \$
Produits reportés	115 952	125 082
Subventions et contributions reportées (note 7)	195 782	197 777
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 9)	-	3 185
	452 400	492 911
<b>SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS REPORTÉES - IMMOBILISATIONS (note 8)</b>	494 956	480 440
	947 356	973 351
<b>ACTIFS NETS</b>		
Non affecté	429 401	307 633
Affectation interne (note 10)		
Éventualités	200 000	200 000
	629 401	507 633
	1 576 757 \$	1 480 984 \$

# LA CLÉ D'LA BAIE EN HURONIE - ASSOCIATION CULTURELLE FRANCOPHONE

## ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

8

	2024	2023
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	121 768 \$	(61 397) \$
<b>Ajustements pour :</b>		
Amortissement des immobilisations	103 588	114 358
Amortissement des actifs incorporels	1 182	1 478
Amortissement des subventions et contributions reportées - immobilisations	(80 535)	(87 771)
	146 003	(33 332)
<b>Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :</b>		
Débiteurs	11 834	81 485
Subventions et contributions à recevoir	(37 048)	3 910
Stocks	45	83
Frais payés d'avance	(9 075)	(2 124)
Créditeurs et frais courus	(26 201)	(3 546)
Produits reportés	(9 130)	40 402
Subventions et contributions reportées	(1 995)	(25 164)
	(71 570)	95 046
	74 433	61 714
<b>ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition d'immobilisations	(122 355)	(60 402)
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Remboursement de la dette à long terme	(3 185)	(9 270)
Produit de subventions et contributions - immobilisations	95 051	34 847
	91 866	25 577
<b>AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	43 944	26 889
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT</b>	529 718	502 829
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN</b>	573 662 \$	529 718 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

### 1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Clé d'la Baie en Huronie - Association culturelle francophone (l'« Association ») a été constituée en vertu de la Loi de 2010 sur les organisations sans but lucratif de l'Ontario. L'Association a pour but de favoriser la participation active des membres de la communauté, de conserver et de défendre les droits de la langue française ici et ailleurs et d'améliorer la qualité de vie et le bien-être de la communauté francophone. L'Association est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et, à ce titre, est exonérée d'impôt.

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'Association applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

#### Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

#### Constatation des produits

L'Association comptabilise les subventions et contributions selon la méthode du report. Les subventions et les contributions affectées à des charges de périodes futures sont constatées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées et lorsque le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les subventions et les contributions reçues pour le financement des immobilisations sont constatées aux produits en fonction de l'amortissement des immobilisations concernées.

Les produits de garderie, camp et autres inscriptions, de publicité, de prestations de service et d'autres sources sont constatés lorsque les services sont rendus.

Les produits des projets radiophoniques sont constatés sur la durée de l'entente.

Les produits de ventes de produits sont constatés lorsqu'ils sont livrés, que le prix est fixé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits de collectes de fonds et dons sont constatés lorsqu'ils sont reçus.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### Apport à recevoir

Un apport à recevoir est comptabilisé en actif lorsque le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que la réception finale du montant est raisonnablement assurée.

### Stocks

Les stocks sont évalués au coût ou à la valeur de réalisation, selon le moins élevé des deux. Le coût des stocks est établi selon la méthode du premier entré, premier sorti. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimatif dans le cours normal des affaires, moins les coûts d'achèvement et les coûts pour réaliser la vente. Lorsqu'une reprise de valeur des stocks dévalués précédemment est constatée, cette reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

### Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes, les taux et les périodes indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux et périodes
Bâtiment	Linéaire	40 ans
Équipement	Dégressif	20 %
Équipement informatique	Dégressif	20 %
Enseignes	Dégressif	20 %
Véhicules	Dégressif	30 %
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail

### Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis en fonction de leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux de 20 %.

### Réduction de valeur des immobilisations

L'Association comptabilise en charges une réduction de valeur à l'état des résultats lorsqu'une immobilisation n'a plus aucun potentiel de service à long terme. La réduction comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation sur sa valeur résiduelle.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### **Instruments financiers**

#### *Évaluation initiale*

L'Association évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'Association qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

#### *Évaluation ultérieure*

L'Association évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, du dépôt à terme, des débiteurs et des subventions et contributions à recevoir.

#### *Dépréciation*

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Association détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'Association détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

#### *Coûts de transaction*

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

# LA CLÉ D'LA BAIE EN HURONIE - ASSOCIATION CULTURELLE FRANCOPHONE

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2024

12

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Association consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires peuvent fluctuer entre le positif et le négatif.

### 3. DÉBITEURS

	2024	2023
Comptes à recevoir	54 420 \$	73 275 \$
Taxe à la consommation à recevoir	15 251	8 230
	<b>69 671 \$</b>	<b>81 505 \$</b>

### 4. IMMOBILISATIONS

			2024	2023
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrain	100 000 \$	- \$	100 000 \$	100 000 \$
Bâtiment	357 377	174 657	182 720	142 852
Équipement	1 029 166	767 165	262 001	251 980
Équipement informatique	211 698	127 926	83 772	96 812
Enseignes	1 897	1 668	229	286
Véhicules	29 431	25 226	4 205	6 007
Améliorations locatives	184 322	176 211	8 111	24 334
	<b>1 913 891 \$</b>	<b>1 272 853 \$</b>	<b>641 038 \$</b>	<b>622 271 \$</b>

### 5. ACTIFS INCORPORELS

			2024	2023
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Logiciel	14 204 \$	12 681 \$	1 523 \$	1 904 \$
Site Web	23 127	19 922	3 205	4 006
	<b>37 331 \$</b>	<b>32 603 \$</b>	<b>4 728 \$</b>	<b>5 910 \$</b>

# LA CLÉ D'LA BAIE EN HURONIE - ASSOCIATION CULTURELLE FRANCOPHONE

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2024

13

### 6. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2024	2023
Fournisseurs et frais courus	114 093 \$	118 980 \$
Sommes à remettre à l'État	26 573	47 887
	<b>140 666 \$</b>	<b>166 867 \$</b>

### 7. SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS REPORTÉES

Les subventions et contributions reportées se détaillent comme suit :

	2024	2023
Comté de Simcoe	67 310 \$	105 385 \$
Fédération de la jeunesse canadienne française	23 219	46 276
Serco Canada inc.	22 823	-
Ministère du Patrimoine canadien	22 340	9 913
Fédération culturelle canadienne française	19 744	22 540
Fondation Trillium de l'Ontario	16 035	-
Coalition ontarienne de formation	10 000	-
Conseil des arts de l'Ontario	5 812	6 088
Autres	8 499	3 499
Ministère de la Formation	-	4 076
	<b>195 782 \$</b>	<b>197 777 \$</b>

Les variations survenues dans les soldes de subventions et contributions reportées sont les suivantes :

	2024	2023
Solde au début	197 777 \$	222 941 \$
Plus : sommes octroyées au cours de l'exercice	2 185 768	1 961 423
Moins : montants reconnus à titre de produits au cours de l'exercice	(2 187 763)	(1 986 587)
Solde à la fin	<b>195 782 \$</b>	<b>197 777 \$</b>

# LA CLÉ D'LA BAIE EN HURONIE - ASSOCIATION CULTURELLE FRANCOPHONE

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2024

14

### 8. SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS REPORTÉES - IMMOBILISATIONS

Les variations survenues dans les soldes de subventions et contributions reportées liées aux immobilisations sont les suivantes :

	2024	2023
Solde au début	480 440 \$	533 364 \$
Plus : sommes octroyées au cours de l'exercice	95 051	34 847
Moins : montants reconnus à titre de produits au cours de l'exercice	(80 535)	(87 771)
Solde à la fin	494 956 \$	480 440 \$

### 9. DETTE À LONG TERME

	2024	2023
Emprunt à payer, 9,34 %, remboursé en totalité au cours de l'exercice	- \$	3 185 \$
Dettes à long terme échéant au cours du prochain exercice	-	3 185
	- \$	- \$

### 10. AFFECTATION INTERNE

En plus du Fonds non affecté, l'Association maintient une réserve d'affectation interne.

#### Éventualités

Le Fonds pour éventualités a été créé afin de pallier certaines charges exceptionnelles pouvant survenir au cours des exercices futurs.



### 11. INSTRUMENTS FINANCIERS

#### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'Association à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'Association est principalement lié aux débiteurs.

L'Association consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Elle effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. Environ 64 % du total des comptes à recevoir est à recevoir d'une société importante. L'Association évalue qu'aucun risque important ne découle de cette situation.

Pour les subventions et contributions à recevoir, l'Association évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont elle a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

#### Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'Association est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'Association à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché.

### 12. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Les engagements pris par l'Association en vertu de baux totalisent 281 325 \$ et les versements à effectuer au cours des prochains exercices sont les suivants :

2025	106 230 \$
2026	82 630 \$
2027	41 505 \$
2028	7 880 \$
2029	8 110 \$
Autres	34 970 \$

### 13. ENTENTE IMPORTANTE

Pendant l'exercice 2014, l'Association a conclu une entente avec Rock95 Broadcasting Ltd. (« Rock95 »). En échange de permettre à Rock95 d'augmenter la puissance de transmission, Rock95 a convenu de payer à l'Association un montant de 763 694 \$ s'échelonnant sur 15 ans. L'Association comptabilise ce produit linéairement sur la durée de l'entente. De plus, Rock95 a convenu de fournir l'équipement de diffusion à l'Association et de payer tous les frais d'électricité, de réparation et d'entretien et les paiements de location associés à ces équipements pour une période de 15 ans. Les immobilisations contribuées par Rock95 ont été comptabilisées à la valeur nominale.

### 14. ÉVENTUALITÉS

#### **Montants octroyés en vertu d'ententes**

Dans le cours normal de ses activités, l'Association signe des ententes en vertu desquelles des montants lui sont octroyés pour l'exécution de projets qui sont assujettis à des restrictions qui régissent l'utilisation des fonds. Les bailleurs de fonds peuvent effectuer un audit des registres comptables de l'Association pour s'assurer du respect de ces modalités. Dans l'éventualité où des montants pourraient faire l'objet de remboursements aux bailleurs de fonds, les ajustements nécessaires seront affectés à l'exercice au cours duquel ils seront constatés.